



Le dossier du jour

Maisons de retraite : la perte

Le placement en Ehpad d'un aîné n'est pas sans conséquence sur le budget des ménages azuréens. Les tarifs moyens avoisinent les 2500 euros par mois. Y a-t-il de l'abus ?

Les Alpes-Maritimes sont le département de la région PACA qui compte le plus de seniors : 300 000 habitants ont plus de 60 ans et 40 000 d'entre eux ont dépassé leurs 85 printemps. Dans cette dernière tranche d'âge le taux de « dépendance », qui traduit la perte d'autonomie des personnes âgées, atteint 28 %. Il devrait grimper jusqu'à 31 % en 2020. Pour ces personnes, le placement dans un établissement spécialisé est souvent l'unique recours. À condition de pouvoir se le permettre...

Le département compte 195 maisons de retraites capables d'accueillir 12 600 pensionnaires. Leur taux de remplissage est de 98 %. Mais, au-delà de la difficulté à trouver une place, c'est surtout le coût de ces structures qui « inquiète » les familles (voir ci-contre). La société *Retraite Plus* qui s'est spécialisée dans l'accompagnement des familles en quête d'une maison de retraite pour leurs aînés vient de publier une étude comparative du prix des Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées) en France.

Deux fois le revenu médian d'un retraité

Si les pensionnaires de la région PACA sont mieux lotis que leurs voisins de Rhône-Alpes, du Pays de Loire et surtout d'Île de France, les tarifs auxquels ils sont confrontés n'en demeurent pas moins élevés : 2 574 euros par mois en moyenne sur la région PACA avec des disparités notables puisque le coût moyen grimpe à 2 756 euros dans les Alpes-Maritimes et culmine à 3 140 euros dans l'agglomération niçoise selon *Retraite Plus*. Des chiffres que le président du syndicat des établissements rece-



Les familles ont souvent du mal à assumer le coût d'une maison de retraite, mais selon le cabinet d'audit KPMG les établissements ne pratiqueraient pas de « sur-marge ».

vant des personnes âgées (Synerpa), Pierre Faraj, tient à relativiser. Selon le schéma départemental de gérontologie 2012-2016 les tarifs pratiqués par les Ehpad privés du département oscilleraient plutôt entre 1900 et 2500 euros par mois. Cela reste le double de ce que perçoivent la moitié des retraités azuréens dont le revenu médian est de 1 270 euros. Dès lors, la question se pose : les maisons de retraite sont-elles trop chères ?

Tarifs encadrés en Belgique

Beaucoup de ménages ont en tout cas bien du mal à assumer financièrement de tels tarifs et déplorent le manque de places disponibles dans les structures publiques. Sur les 2 200 lits ouverts au cours des

cinqu dernières années, moins de 200 l'ont été dans des établissements publics. Voilà qui pourrait être de nature à exclure les ménages les plus modestes.

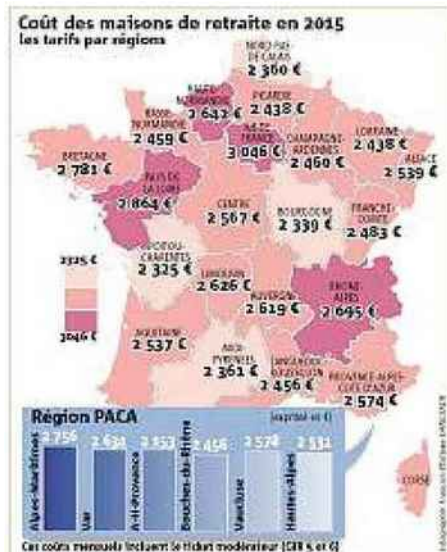
« Dans les régions frontalières, certaines familles n'hésitent pas à installer leurs aînés en Belgique où les tarifs des maisons de retraite sont encadrés alors qu'en France les prix sont libres », révèle Alexandra Saghroun de *Retraite Plus* qui rappelle que la transposition du modèle belge à la France était « le grand chantier de la secrétaire d'État Michèle Delaunay ». Chantier interrompu pour cause de remaniement. Ce que déplore Alexandra Saghroun : « il faudra bien que l'on arrive un jour à une juste tarification des maisons de retraite. »

« Pas de sur-marge » selon KPMG

Pourtant, une autre étude, celle du célèbre cabinet d'audit KPMG, assure que les prix pratiqués sont en adéquation avec les coûts inhérents à de telles structures (voir par ailleurs). « Ils se décomposent en trois grandes parties, expliquent Dominique Dazza et Philippe Levert, Associés KPMG : les soins, la dépendance et enfin l'hébergement qui est souvent le reste à charge des familles. » Or, ces deux experts comptables l'affirment : « A service équivalent de soin et de prise en charge de la dépendance il n'y a pas de surmarge possible dans ce secteur d'activité. » La marge nette d'une maison de retraite privée ? Pierre Faraj assure

qu'elle oscille entre 3 et 5 % au mieux. Quant aux tarifs, s'ils sont libres, leur augmentation annuelle n'en demeure pas moins encadrée. « Elle a été de 0,05 % cette année », rappelle le président départemental du Synerpa. Difficile dès lors d'envisager une baisse du prix des maisons de retraite. Voilà pourquoi la collectivité se substitue souvent aux familles. En réalité la moitié des places disponibles dans le département sont éligibles à l'aide sociale (ci-contre) ! Encore faut-il le savoir.

Dossier :
ERIC GALLIANO
egalliano@nicematin.fr
Photos : Franz Chavaroché



50 % des 12 600 places éligibles à l'aide sociale

Faut-il s'appeler Crésus pour avoir la chance de finir ses vieux jours en maison de retraite ? La réponse est non, assure Pierre Faraj, le président départemental du Synerpa. Car en réalité, « la moitié des lits disponibles dans le département sont éligibles à l'aide sociale, révèle-t-il. Le Département est très volontariste en la matière. Aujourd'hui tout établissement qui se crée doit réserver 30 % de sa capacité à l'aide sociale. »

1 653 euros par mois maximum
Peu de familles le savent sans doute, mais l'aide sociale concerne en réalité un large pan de la population azuréenne : « Toutes les personnes âgées qui perçoivent moins de 2 200 euros de retraite mensuelle y sont éligibles, explique Pierre Faraj. Dans ce cas, le prix est plafonné et ne peut excéder 1 653 euros par



mois, y compris dans un établissement privé, pour une qualité de service strictement équivalente aux autres pensionnaires. Cette somme peut même être prise intégralement en charge par le conseil général et le centre communal d'action sociale pour les personnes les plus modestes. » L'assemblée départementale débourse en effet 145 millions d'euros par an pour venir en aide financièrement aux personnes âgées. La moitié de ce budget est d'ailleurs consacrée à l'aide sociale en établissement spécialisé. L'autre moitié servant à financer les différents dispositifs de maintien à domicile qui permettent de retarder l'entrée en maison de retraite. « On y entre aujourd'hui de plus en plus tard pour un temps de plus en plus court, souligne Pierre Faraj. La durée moyenne des séjours est désormais de 24 mois et elle a tendance à diminuer. »